



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM-26-002 101 À 103, RUE DES ÉGLISES EST

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que, au cours de la prochaine la séance ordinaire qui aura lieu le 6 octobre 2026, à 19 h, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville d'Abercorn situé au 10, chemin des Églises Ouest à Abercorn, le Conseil se prononcera sur la demande de dérogation mineure suivante :

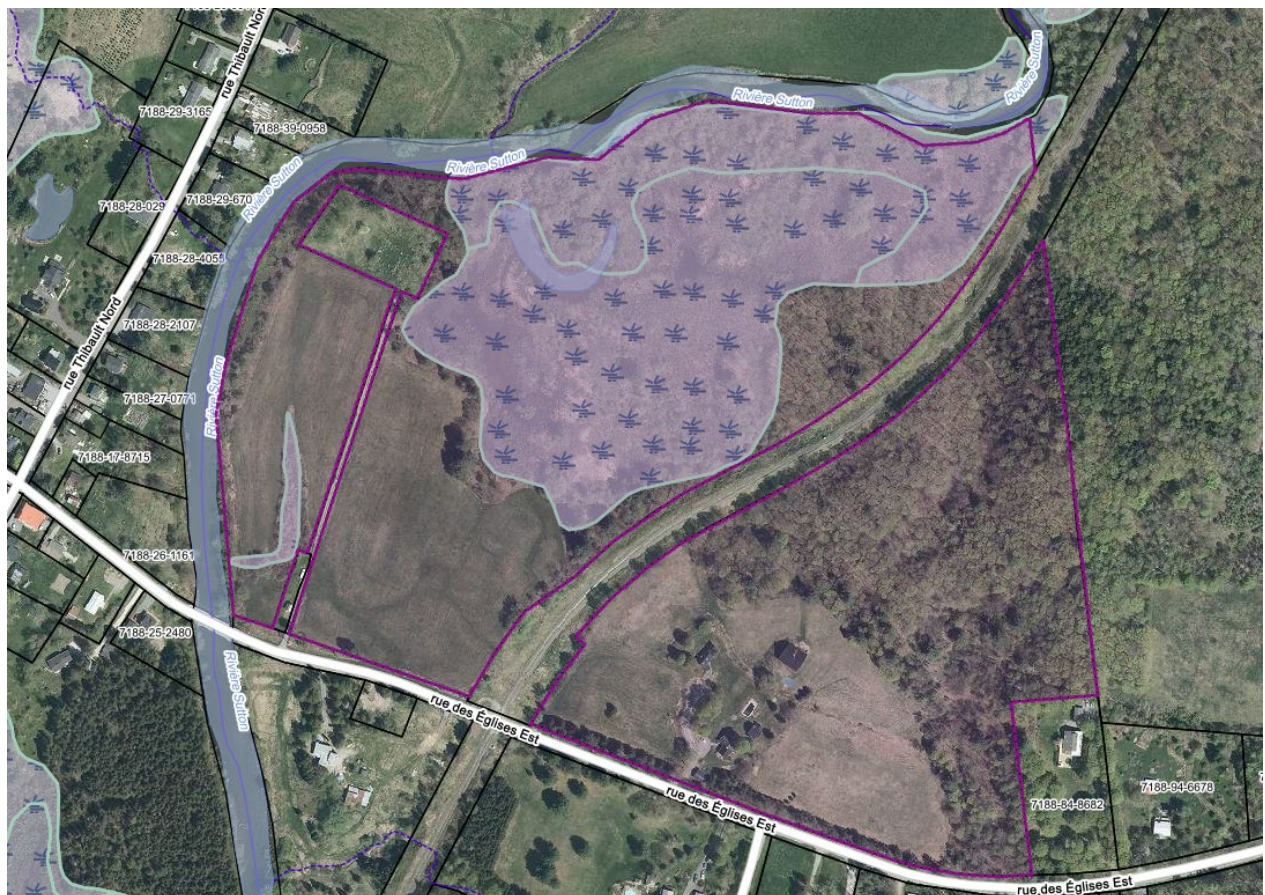
DM-26-002

Nature et effets :

Régulariser un abri d'auto (carport) à 6,21 m de la ligne avant du lot. L'article 63 du règlement du zonage numéro 234 stipule que le bâtiment ne peut pas empiéter dans la marge de recul prescrites pour le bâtiment principal. En zone RF-01, ceci représente 15 m de marge de recul.

Identification du site concerné :

Lot 5 345 232 du cadastre du Québec, matricule 7188-57-2488 situé au 101 à 103, rue des Églises Est.



Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande lors de cette séance.

Donné à Abercorn, ce 15 septembre 2026

Me Jean-François Grandmont, OMA
Directeur général et greffier-trésorier